

Québec, le 10 janvier 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 6 novembre 2019, la députée de Marie-Victorin, M^{me} Catherine Fournier, inscrivait au feuillet de l'Assemblée nationale du Québec une question concernant la mission et le fonctionnement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après la CNESST). Elle me demandait de « [m'engager] à considérer les éléments suivants dans la prochaine réforme du droit du travail » :

- « Recentrer la mission de la CNESST pour prioriser le processus de guérison des travailleuses et travailleurs accidentés afin de mieux les réintégrer sur le marché du travail.
- Simplifier le processus de contestation des contre-expertises de la CNESST afin de limiter la judiciarisation des dossiers. »

La CNESST est l'organisme auquel le gouvernement du Québec a confié la promotion des droits et des obligations en matière de travail, tant auprès des employeurs que des travailleurs. Sa mission vise, entre autres, que la santé et la sécurité soient prises en charge par les milieux de travail et que les victimes de lésions professionnelles aient accès à une réadaptation et à une indemnisation, le cas échéant.

Les nouvelles connaissances aux plans médical et scientifique en gestion d'invalidité démontrent clairement que le temps peut être plus dommageable que la lésion professionnelle elle-même. Il existe, ainsi, un large consensus à l'effet qu'il faut agir tôt pour éviter la chronicisation d'une lésion professionnelle.

Tel qu'annoncé, je travaille actuellement sur un projet de loi visant à moderniser le régime de santé et de sécurité du travail. J'ai l'intention, dans ce projet de loi, de favoriser le retour au travail des travailleurs victimes d'une lésion professionnelle, mais également de proposer des mesures de déjudiciarisation du régime.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le ministre,



Jean Boulet